

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

#MyMonteCarlo

Du 12 août au 30 septembre 2014

Article 1 : Description du jeu-concours

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, (**SBM**) dont le siège social est Place du Casino, Principauté de Monaco, organise, sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram un jeu-concours sans obligation d'achat, dénommé « #MyMonteCarlo », (**le Jeu**).

Le Jeu se déroule du lundi 12 août 2014 à 10 heures au Mardi 30 septembre 2014 à 10 heures, tous les jours.

Le Jeu consiste pour chaque participant à publier sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram ou Twitter une photo prise dans un des établissements du Resort de la SBM représentant leur expérience dans le Resort.

A) Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure** résidant en France métropolitaine:

- Le Jeu est accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/MonteCarloSBM> via l'application MYMONTECARLO depuis un ordinateur ou depuis un mobile
- Et/ou Possédant un compte Twitter
- Et/ou possédant un compte Instagram

La participation au Jeu est exclue pour les membres du personnel de la SBM et de leurs familles. La simple participation au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

B) Comment participer

Pour participer au Jeu, l'internaute devra :

- Soit se rendre sur <http://www.montecarlosbm.com/> pour connaître les règles de modération ainsi que le règlement du Jeu et publier sa photo, qui devra obligatoirement respecter **les règles de modération citées plus bas**, sur son compte Twitter et/ou Instagram en précisant dans la partie réservée au texte le hashtag #MyMonteCarlo
(Toute photo publiée sans le hashtag #MyMonteCarlo ne pourra pas être prise en compte)

- Soit télécharger depuis l'application Facebook sa photo selon la procédure suivante :

- Se rendre sur l'application
- Consulter les règles de modération et le règlement du Jeu disponibles sur le site
- Cliquer sur le bouton « J'aime » de la page puis « Je participe »
- Télécharger sa photo qui devra obligatoirement respecter **les règles de modération citées plus bas**
- Remplir un formulaire en y indiquant ses prénom, nom, adresse e-mail, pays, et s'il accepte de recevoir la newsletter de la SBM.

Valider

La photo soumise par l'internaute fera ensuite l'objet d'une modération (acceptation ou refus), par la SBM, de sa photo et de sa participation.

Si sa photo est acceptée, l'internaute sera Participant au jeu concours et donc éligible pour gagner les lots précisés à l'article 3

Les Participants s'engagent à respecter les dispositions des règles de modération et du règlement et reconnaissent qu'en cas de violation d'une de ses dispositions, la SBM aura la possibilité de considérer la participation comme nulle et non valide.

Le refus de la SBM n'a pas à être motivé et ne peut donner lieu à une quelconque contestation.

C) Règles de modération

Il est précisé que ne seront publiées que les photos :

- Ne portant pas atteinte à l'image de la Principauté ou à l'image de la famille princière, ni à celle de la SBM et de ses établissements
- Conformes aux bonnes mœurs : les photos à caractère pornographique, à caractère raciste, homophobe, ou dénigrantes seront automatiquement exclues ou supprimées
- Ne faisant apparaître aucun signe d'identification d'une personne de manière directe ou indirecte (portrait, personnes en arrière-plan, plaques d'immatriculation etc).

La SBM se réserve le droit de rejeter tous les visuels qui ne respecteraient pas ces règles, et seuls les visuels validés seront éligibles.

D) Détermination des photos gagnantes

A la fin du Jeu, la photo la plus créative et artistique parmi toutes les photos modérées et acceptées comme participantes, sera sélectionnée par un jury composé de 4 personnes au sein de la SBM. Une seule photo sera récompensée. La décision du jury est souveraine et ne peut faire l'objet de contestations.

La photo désignée gagnante pourra alors être utilisée par la SBM pour communiquer sur les réseaux sociaux du Groupe : Facebook, Instagram, Twitter, Google +, LinkedIn.

Le gagnant recevra un e-mail de notification de gain adressé par le service marketing de la Société des Bains de Mer : marketinghbs@sbm.mc.

Une seule participation est autorisée par personne pour toute la durée du Jeu, c'est-à-dire une seule publication par Participant.

En cas de participation multiple de la même personne, une seule sera retenue.

E) Cession à la SBM de tous droits d'auteur sur les photos #MyMonteCarlo à titre gratuit

En acceptant de participer au Jeu, le Participant accepte de céder à titre gratuit et en exclusivité l'intégralité de ses droits patrimoniaux d'auteur sur sa photo qui deviendra la propriété exclusive de la SBM. Ces droits sont cédés pour la durée légale de protection et pour le monde entier.

En particulier, le participant cède, à titre exclusif, à la SBM et à tout tiers:

- **tout droit d'adaptation ou de modification de chaque photo**, sous toutes formes, et notamment les droits de correction, d'évolution, d'amélioration, de transformation, de suivi, de maintenance, d'adaptation, de traduction, de transcription, d'intégration, d'interface, de diffusion, de suppression, de tout ou partie de chaque photo, le droit d'adjoindre et/ou d'intégrer tout élément littéraire et/ou graphique, tel que notamment texte, photographie, dessin, signe distinctif,

- **tout droit de reproduction de chaque photo**: le droit de fixer, numériser, reproduire, copier, enregistrer, éditer, fabriquer chaque photo, en tout ou partie, en tous formats, sans limitation de nombre, par tous moyens et sur tous supports permettant de le communiquer au public,

- **tout droit de représentation de chaque photo** : le droit de représenter, de distribuer, de commercialiser, de diffuser, d'utiliser, de publier chacune des photos, en tout ou partie, dans leur version initiale ou modifiée, sans limitation de nombre, à titre gratuit ou onéreux, auprès de tout public, par tous moyens et sur tous supports, présents ou à venir, et notamment sur support électronique, numérique, informatique, magnétique, optique, film, et par tous moyens de télécommunication, par câble et satellite, par voie hertzienne, réseaux de type internet, intranet, télévision, par radiodiffusion, par transmission dans un lieu public de chacune des photos télédiffusé.

Article 2 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »), ainsi que des lois, ordonnances et autres textes applicables en Principauté de Monaco. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant qui participe au Jeu. Il est exclusivement régi par la loi Monégasque.

Le Règlement est disponible sur le site Internet de la SBM :

<http://www.montecarlosbm.com/>

Article 3 : Lots

Le gagnant remportera un package Monte-Carlo VP 1 Gourmet Expérience comprenant 2 nuits dans l'un des 3 hôtels du Resort SBM suivant : Hôtel Hermitage Monte-Carlo, Monte-Carlo Beach ou Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. Ce package comprend :

- L'hébergement pour 3 nuits en chambre double
- Le petit-déjeuner buffet ⁽¹⁾ par personne par jour
- Accueil VIP en chambre : Champagne et douceurs

- Une **carte Monte-Carlo invitation** ⁽²⁾ d'une valeur de 200 Euros, par séjour et par chambre, à dépenser selon vos désirs dans l'un des 20 restaurants du Resort Monte-Carlo S.B.M.
- La **Carte Cercle Monte-Carlo**, exclusive aux clients Monte-Carlo SBM, votre passeport pour tous les établissements du Resort.

*Hors périodes de fermeture à la vente.
⁽¹⁾ Petit déjeuner servi au restaurant de l'hôtel
⁽²⁾ Dans le cadre de ce forfait, la carte Monte-Carlo invitation n'est pas valable sur l'hébergement. La carte Monte-Carlo invitation n'est utilisable qu'une seule fois, et ne donnera lieu en aucun cas à un rendu de monnaie.*

Ne sont pas inclus les frais de déplacement A/R domicile du gagnant/Monaco, ainsi que les frais de déplacement dans la ville.

Le voyage doit être effectué dans les 6 mois qui suivent la période de jeu, soit avant le 31 Mars 2015, hors période de black out date.

Ce lot, ne pourra être ni échangé, ni remboursé même partiellement, ni remplacé par un autre lot de quelque valeur que ce soit.

En cas de perte, de vol, d'endommagement ou de fin de validité, le lot ne sera ni remplacé ni remboursé, même partiellement.

Article 4 : Retraits des lots

Les gagnants recevront un voucher par courrier suite à l'envoi d'un email de notification de gain envoyé par le service marketing de la Société des Bains de Mer : marketinghbs@sbm.mc

Le gagnant devra alors spécifier son numéro de voucher lors de la réservation de son séjour auprès du Service Réservation.

Si les lots ne sont pas utilisés, ils ne seront pas remis en jeu. Les lots attribués ne seront ni repris ni échangés.

Article 5 : Litiges

La Direction de la Société des Bains de Mer a compétence première pour le règlement des litiges qui pourraient survenir pendant le déroulement du Jeu ou pour l'application du présent règlement.

La Direction de la Société des Bains de Mer et le Participant s'efforceront toutefois de régler à l'amiable tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, ce, avant d'engager une procédure quelconque qui relèverait en ce cas, des Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco, avec application du seul droit monégasque

Les contestations ne sont recevables que dans un délai de dix jours, après la proclamation du résultat.

Article 6 : Responsabilités

La responsabilité de la Société des Bains de Mer ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates et/ou horaires, objets des lots du Jeu, devaient être modifiées et/ou annulées.

La Société des Bains de Mer se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou sous des identités empruntées à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

En cas de manquement de la part d'un participant, la Société des Bains de Mer se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Le Jeu n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, s'adresser à la Société des Bains de Mer et non à Facebook.

Article 7 : Informations nominatives.

Les informations nominatives fournies par les participants en complétant le formulaire de participation sont nécessaires à la validité de la participation au Jeu « #MyMonteCarlo ». Les informations nominatives collectées à cette occasion sont destinées exclusivement à la Société des Bains de Mer.

Sauf opposition de la part du participant par l'envoi d'un courrier auprès du Service Marketing de la SBM, Place du Casino, 98000 Monaco ou par e-mail à webmaster@sbm.mc, ces informations pourront être utilisées à des fins marketing ou commerciales et communiquées à toute société du Groupe Monte-Carlo SBM qui pourra proposer des informations commerciales et faire parvenir par courrier électronique sa lettre d'information ou toute autre information concernant ses produits et services.

Conformément à la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des données nominatives, tout participant au jeu-concours dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles communiquées. Ce droit peut être exercé par courrier auprès du Service Direction Marketing de la Société Anonyme des Bains de Mer – Place du casino – 98000 Monaco ou par e-mail à webmaster@sbm.mc

Fait, à Monaco le 7 août 2014

<p style="text-align: center;">RULES OF THE GAME «#MyMonteCarlo» From August 12th – September 30th 2014</p>
--

Article 1: Game description

The Société des Bains de Mer et des cercles des Étrangers, whose headquarters are at Place du Casino in Monaco (Principality of Monaco), is organising a Facebook, Instagram and Twitter competition with no required purchase, called « #MyMonteCarlo », (the Game).

The Game will take place from Monday August 12th 2014 at 10 am till Tuesday 30th of September 2014 at 10 am, every day.

The Game implicates each participant to post photos of the SBM Resort establishments on the social networks Facebook, Instagram or Twitter representing their experience in the Resort.

A) Participants

The Game is open to all **adult** physical person residing in metropolitan France:

- The Game is available at the following address:

<https://www.facebook.com/MonteCarloSBM> via the MYMONTECARLO app from a laptop or a mobile device.

- And/or from a Twitter account

- And/or an Instagram account

Participation in the game is prohibited to SBM staff and their families. Participation in the game implies acceptance of all the provisions of this regulation.

B) How to participate

To participate in the Game, the player must:

- Go to the site <http://www.montecarlosbm.com/> to acknowledge the rules of the game and publish its photo, which must imperatively comply with the **moderation rules cited below**, on his Twitter and/or Instagram account, including the hashtag #MyMonteCarlo (All photo published without the hashtag #MyMonteCarlo will be disregarded)

- Or download the photo to the Facebook app using the following procedure:

Go to the app

Consult the moderation rules and the rules of the Game available on the site

Click on the “Like” tab, available on the page, followed by the tab “Participate”.

Download the photograph, which must respect the moderation rules cited below.

Fill out the required form, indicating his name, surname, email address, country, and if he accepts to receive the SBM newsletter.

Validate

Photo submitted by Internet users will then be moderation (acceptance or rejection), by SBM, his picture and his participation.

If the photo is accepted, the Internet user will be a participant in the competition and eligible to win one of the prizes detailed in Article 3

Participants undertake to comply with the provisions of the rules of moderation and the regulations and acknowledge that in the event of breach of any of its provisions, SBM will have the opportunity to consider participation as null and void.

SBM refusal does not need to be motivated and cannot give rise to any litigation.

C) Moderation rules

It is indicated that only will be published photos:

- Not detrimental to the image of the Principality or the image of the Princely family, or that of the SBM and its establishments
- Conform to morality: pornographic, racist, homophobic, or derogatory pictures will be automatically excluded or removed
- Must not appear any signs of identification of a person either directly or indirectly (portrait, people in the background, license plates etc).

SBM reserves the right to reject any visuals that do not respect the rules, only will be valid the eligible photos.

D) Determining the winning photos

At the end of the Game, a jury composed of 4 people from the SBM will select the most creative and artistic photo out of the moderated ones that have been accepted as participating photos. Only one photo will be rewarded. The jury's decision is sovereign and cannot be contested.

The winning photo will then be used by the SBM to communicate on social networks : Facebook, Instagram, Twitter, Google +, LinkedIn.

The winner will receive an email from the Société des Bains de Mer marketing department notifying them of their prize: marketinghbs@sbm.mc

Each person is allowed one single entry for the duration of The Game, or one publication per person.

In the event of multiple participations from one person, only one publication will be retained.

E) SBM receives copyright of all #MyMonteCarlo photos free of charge

By agreeing to participate in the game, Participant agrees to transfer free of charge and exclusively the entirety of his financial rights on the photo copyright that will become the exclusive property of SBM. These rights are assigned for the duration of protection and worldwide.

In particulier, the participant transfers to the SBM and to all third parties involved :

- **All right of adaptation** or modification of each photo, in all forms, and particularly the rights of correction, of evolution, improvement, transformation, monitoring, maintenance, adaptation, translation, transcription, integration, interface, dissemination, deletion, all or part

of each picture, the right to add and/or to integrate any literary or graphical element, such as including text, photography, drawing, distinguishing signs

- **All reproduction rights to every photo:** the right to fix, scan, reproduce, copy, record, edit, manufacture each photo, in whole or in part, in all formats, without limitation of number, by all means and on all media to communicate it to the public,

- **All representation rights on every photo:** the right to represent, distribute, market, disseminate, use, publish each photo, in all or in part, in their version initial or amended without limitation number, whether free or not, to any public, by all means and on all media, present or future, and including on support electronic, digital, computer, magnetic, optical, film, and by all means of telecommunication, cable and satellite, airwaves, networks, intranet, television, broadcasting, transmission in a public place in each of the pictures broadcast.

Article 2: Rules

Participation in The Game implicates accepting the rules in their entirety (the « Rules »), as well as laws, ordinances and other texts applicable in the Principality of Monaco. The regulation shall apply accordingly to any Participant who is involved in the game. It is exclusively governed by Monegasque law.

The Rules are available on the SBM website:

<http://www.montecarlosbm.com/>

Article 3: Prizes

The winner will win a Monte-Carlo Gourmet Experience Package including 2-night accommodation in one of the 3 following SBM Resort: Hôtel Hermitage Monte-Carlo, Monte-Carlo Beach or Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. This offer includes:

- 3-night accommodation in a double room
- Buffet breakfast⁽¹⁾ per person per day
- VIP welcome in the room with champagne and selection of sweets
- A Monte-Carlo invitation card⁽²⁾ valued at 200 euro, per room and stay, to be spent as you wish in any of the 20 restaurants in the Monte-Carlo SBM Resort.
- The Cercle Monte-Carlo S.B.M. card, exclusively reserved for Monte-Carlo S.B.M. clients, your passport for all the properties run by the Société des Bains de Mer.

Upon availability, Black out dates may apply.

⁽¹⁾ Breakfast served at the hotel restaurant.

⁽²⁾ The Monte-Carlo invitation card is not valid on accommodation when included in a Package. It can only be used once and will not be returned any change.

Round-trip travel costs from winners home to Monaco, transportation in Monaco are not included.

The trip must be used within the following six months of the game, which is before March 31st 2015, outside of the black out date.

This prize cannot be exchanged, resold, reimbursed, even partially. It will not be replaced if stolen, damaged or lost, or if expired.

Article 4: Claiming the prize

The winners will receive a voucher by mail after sending an email notifying them of their prize sent by the Société des Bains de Mer marketing department: marketinghbs@sbm.mc

The winner must then specify the number of his/her voucher with the Booking Department while booking their stay.

If prizes are not claimed they will not be redistributed. The awarded lots will be neither retaken nor exchanged.

Article 5: Litigations

The Direction of the Société des Bains de Mer has exclusive jurisdiction for the settlement of disputes that may arise during the course of the game or for the purposes of this regulation.

The Société des Bains de Mer Direction and the Participant will however endeavour to resolve any dispute resulting from the application or the interpretation of this regulation, amicably before undertaking any legal action which would, in this case, be held before the courts and tribunals of the Principality of Monaco, with application of Monegasque law alone.

Disputes are admissible only within a period of ten days after the proclamation of the result.

Article 6: Responsibilities

The responsibility of the Société des Bains de Mer cannot be incurred if, for a case of force majeure or beyond its control, the dates and/or times, Game prizes should be modified and/or cancelled.

The Société des Bains de Mer reserves the right to prosecute anyone who defrauds or attempts to do so. However, it cannot incur any liability whatsoever to the Participants by reason of any fraud by third parties.

Will be considered as fraud any participant who registers and participates in the Game under one or more fictitious nominations or borrowed names to one or more third party identities, each participant must register and participate in the Game under its own and unique name. Fraud will entail the removal of the participant from the Game.

In the event of failure on the part of a participant, the Société des Bains de Mer reserves the right to exclude any involvement from the aforementioned, without allowing it to claim anything.

The Game is not managed or sponsored by the company Facebook. The Facebook Corporation will therefore in no event be held responsible for any dispute related to the sweepstakes. For any question, comment or complaint about the game, please contact to the Société des Bains de Mer and not t Facebook.

Article 7: Personal information

The personal information provided by participants in completing the entry form is necessary for the validity of the participation in the game "#MyMonteCarlo". The personal information collected on this occasion is destined exclusively to the Société des Bains de Mer.

Except for opposition on the part of the participant by mail with the Société Anonyme des Bains de Mer Marketing Direction Service– Place du Casino – 98000 Monaco or by e-mail at webmaster@sbm.mc, this information may be used for marketing purposes or commercial and communicated to any company of the Monte-Carlo SBM group that can offer trade information and send by electronic mail its letter of information or any other information regarding its products and services. The opposition is done by not checking the box at the bottom of the entry form.

Pursuant to law n ° 1.165 of December 23rd 1993 on personal data protection, contest participant in have the right to access and rectify their personal information provided. This right may be exercised by mail with the Société Anonyme des Bains de Mer Marketing Direction Service– Place du Casino – 98000 Monaco or by e-mail at webmaster@sbm.mc.

Made in Monaco on August 7th, 2014